

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 8 septembre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le 8 septembre 2026 à 19 h 30 à laquelle étaient présents les conseillers : monsieur Julien Galarneau Allaire, monsieur Martin Landry, madame Véronique Caron, monsieur Enrico Frève, madame Julie Nadeau et madame Marie-Josée Caron, sous la présidence de monsieur Gilles Plourde, maire, formant quorum.

Madame Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière est présente.

1) Ouverture de la séance

Monsieur Gilles Plourde, maire, ouvre la séance à 19 h 30.

2) Adoption de l'ordre du jour

2026-09-153

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

2026-09-154

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026 soit adopté tel quel.

4) Suivis au procès-verbal

Aucun suivi.

5) Rapport sur la situation financière

Le Maire dépose et présente le Rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2025. Celui-ci sera publié via le Journal Le Trait d'Union lors de leur prochaine parution en octobre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 293-2026 sur la gestion contractuelle

AM-2026-11

Conformément à l'article 445 du Code municipal, monsieur Enrico Frève,

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 8 septembre 2026

conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le Règlement 293-2026 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Gilles Plourde, maire, et sera disponible sur le site internet de la Municipalité.

7) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 294-2026 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 292-2026 concernant les systèmes d'alarme

AM-2026-12

Conformément à l'article 445 du Code municipal, madame Julie Nadeau, conseillère, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le Règlement 294-2026 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 292-2026 concernant les systèmes d'alarme.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Gilles Plourde, maire, et sera disponible sur le site internet de la Municipalité.

RESSOURCES FINANCIÈRES

8) Comptes à payer

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 août 2026, totalise une somme de 91 887,80 \$;

2026-09-155

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 91 887,80 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Roxanne Morin, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Roxanne Morin
Directrice générale, greffière-trésorière

9) Inscription à la formation « Le règlement annuel de taxation : le comprendre et le bonifier »

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de la formation continue afin d'assurer une gestion municipale efficiente et conforme aux exigences légales;

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 8 septembre 2026

ATTENDU QUE la formation intitulée « Le règlement annuel de taxation : le comprendre et le bonifier » permettra à la directrice générale d’approfondir ses connaissances relativement à la préparation, à l’application et à l’amélioration du règlement annuel de taxation;

2026-09-156

IL EST PROPOSÉ par monsieur Julien Galarneau Allaire, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale, greffière-trésorière à suivre la formation intitulée « Le règlement annuel de taxation : le comprendre et le bonifier », qui se tiendra le 21 octobre en ligne.

QUE le conseil autorise le paiement des frais d’inscription au montant de 195 \$;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-454.

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILISATIONS

10) Acceptation de la soumission de Gen-ro Inc. pour l’entretien des génératrices

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire de deux génératrices, soit à l’usine de traitement des eaux usées et à la borne sèche, servant au maintien des services essentiels lors de pannes de courant;

ATTENDU QUE l’entretien préventif de ces équipements est nécessaire afin d’assurer leur bon fonctionnement et leur fiabilité en cas d’urgence;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Gen-ro Inc. pour la réalisation de ces travaux d’entretien;

2026-09-157

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité accepte la soumission de Gen-ro Inc. pour l’entretien des deux génératrices, au montant de 1 292,58 \$, excluant les taxes;

QUE le Conseil autorise la dépense.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

VOIRIE

11) Acceptation de la soumission de Les Ouvrages d’Art CB Inc.

ATTENDU QUE depuis l’adoption du décret le 16 janvier 2008, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pris en charge les ponts situés sur le réseau routier municipal;

ATTENDU QUE selon les termes du décret, les municipalités demeurent responsables de l’entretien de certaines parties des structures;

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 8 septembre 2026

ATTENDU QU'un rapport d'inspection a été transmis à la Municipalité pour les ponts P-03458, P-10040, P-03449 et P-10039;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Les Ouvrages d'Art CB Inc. pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE la soumission reçue répond aux besoins de la Municipalité et est jugée avantageuse;

2026-09-158 **IL EST PROPOSÉ** par madame Véronique Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Les Ouvrages d'Art CB Inc. pour les travaux de réparation des ponts P-03458, P-10040, P-03449 et P-10039, au montant de 21 600 \$, excluant les taxes.

QUE le Conseil autorise la dépense.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

12) Octroi de contrat d'appel d'offres publics pour les travaux de chaussée sur le rang Ste-Barbe

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumission qui a eu lieu le 1^{er} septembre 2026 dans le cadre de l'appel d'offres publics numéro 2026-109;

CONSIDÉRANT QUE 3 entreprises ont déposés une soumission dans les délais requis avant 16 h, le 1^{er} septembre 2026, soit :

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Excavation Stephan Michaud	28 502,30 \$
C.G. Thériault	34 577,13 \$
Transport en vrac St-Denis	28 973,70 \$

CONSIDÉRANT QU'après étude et analyse de la soumission, les soumissions reçues s'avèrent conformes ;

2026-09-159 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Enrico Frève, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte les soumissions reçues.

QUE le Conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavation Stephan Michaud (2025) Inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de chaussée sur le rang Ste-Barbe conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 28 502,30 \$, incluant les taxes.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

13) Demande de ponceau – Lot 6 672 685 (André Dionne)

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 8 septembre 2026

ATTENDU QUE selon l'Article 1 du Règlement 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

ATTENDU QUE selon l'Article 5 du Règlement 208-2018, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux publics se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

2026-09-160

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Nadeau, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise monsieur André Dionne à installer un ponceau au lot 6 672 685, en suivant les recommandations de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

14) Demande de ponceaux – Lots 6 672 680 et 6 672 681 (Justin Lévesque)

ATTENDU QUE selon l'Article 1 du Règlement 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

ATTENDU QUE selon l'Article 5 du Règlement 208-2018, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux publics se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

2026-09-161

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise monsieur Justin Lévesque à installer un ponceau aux lots 6 672 680 et 6 672 681, en suivant les recommandations de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

DIVERS

15) Appui financier à l'Association du cancer de l'Est du Québec

ATTENDU QUE l'Association du cancer de l'Est du Québec offre des services essentiels aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches dans la région;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer cette cause importante et contribuer à la mission de l'organisme;

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 8 septembre 2026

2026-09-162

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité verse une contribution financière à l'Association du cancer de l'Est du Québec au montant de 50 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour les dons.

QUE la directrice générale soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à cette résolution.

16) Publicité dans le Feuilleton paroissial

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir la diffusion d'informations communautaires en achetant de la publicité dans le feuilleton paroissial;

ATTENDU QUE le coût de la publicité est de 40 \$;

2026-09-163

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Josée Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal approuve l'achat de publicité pour un montant de 40 \$ dans le feuilleton paroissial pour l'année 2026-2027.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière, soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner effet à la présente résolution.

17) Motion de Remerciements au comité municipal des Loisirs pour l'organisation des Fêtes du canton de Woodbridge

ATTENDU QUE le comité municipal des Loisirs a organisé les Fêtes du canton de Woodbridge avec professionnalisme, dévouement et enthousiasme;

ATTENDU QUE cet événement a connu un franc succès grâce à l'implication des bénévoles, des partenaires et de l'ensemble des personnes ayant contribué à sa réalisation;

ATTENDU QUE la forte participation des citoyennes et citoyens témoigne de l'intérêt de la communauté pour cet événement rassembleur et de son importance dans le dynamisme du milieu;

ATTENDU QUE les Fêtes du canton de Woodbridge favorisent la vie communautaire, le sentiment d'appartenance et le rayonnement de la municipalité;

2026-09-164

IL EST PROPOSÉ par monsieur Enrico Frève, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil adresse ses sincères remerciements au comité municipal des Loisirs pour l'excellente organisation des Fêtes du canton de Woodbridge;

Procès-verbal
Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska
tenue le mardi 8 septembre 2026

QUE le conseil souligne l'engagement remarquable de tous les bénévoles et partenaires qui ont contribué au succès de cet évènement;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au comité municipal des Loisirs à titre de marque d'appréciation et de reconnaissance.

18) Motion de Remerciements à monsieur Richard Caron pour le ménage des fossés à l'été 2026

ATTENDU QUE monsieur Richard Caron a généreusement consacré temps et efforts au ménage des fossés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE son implication bénévole contribue à l'amélioration de l'environnement, à la propreté du milieu de vie et à la mise en valeur du territoire municipal;

ATTENDU QUE ce geste de civisme et d'engagement citoyen constitue un exemple inspirant pour l'ensemble de la communauté;

2026-09-165

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Caron, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil adresse ses sincères remerciements à monsieur Richard Caron pour son dévouement et sa contribution au ménage des fossés de la municipalité.

QUE copie de la présente résolution lui soit transmise à titre de témoignage de gratitude et d'appréciation.

19) Périodes de questions

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

20) Prochaine séance de travail du conseil : 29 septembre 2026

21) Prochain conseil municipal : 6 octobre 2026 à 19 h 30

22) Levée de la séance

2026-09-166

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

Gilles Plourde
Maire

Roxanne Morin
Directrice générale, greffière-trésorière